



Conseil de sécurité

Briefing sur la situation en République populaire démocratique de Corée

New York, le 12 juin 2024

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl,
Représentante permanente de la Suisse

Merci, Monsieur le Président,

Et comme mes collègues, je voudrais remercier le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Türk, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en RPDC, Mme Salmón, de leurs exposés. Et je voudrais aussi exprimer notre gratitude à Monsieur Gumhyok Kim pour avoir partagé son histoire avec nous, et pour son courage.

Comme le dit le Haut-Commissaire aux droits de l'homme : la paix et les droits humains sont indissociablement liés. Il ne peut y avoir de paix durable sans respect des droits humains et sans lutte contre l'impunité. Son exposé a d'ailleurs illustré de façon impressionnante ce lien. Et aussi ce Conseil a reconnu, dans sa résolution 2171, que le respect ou non des droits humains permet de détecter à l'avance les risques de conflits et de les prévenir.

Monsieur le Président,

Comme cela a été déjà mentionné, en 2014, la Commission d'enquête a conclu que des violations graves et systématiques des droits humains et d'éventuels crimes contre l'humanité étaient commis en RPDC. Dix ans plus tard la situation s'est encore détériorée.

La liste de ces violations comme la détention arbitraire, la torture et la disparition forcée vers des camps de prisonniers politiques, reste longue. Le contrôle strict des médias et la promulgation de lois répressives, limitent sévèrement la liberté de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations. Cette répression, la surveillance, et la coercition s'aggravent, instaurant un climat de peur dans le but d'étouffer les libertés fondamentales.

Cette grave situation des droits humains en RPDC menace la stabilité et la paix dans la région et au-delà. Tandis que le gouvernement investit davantage dans les programmes militaires, la population est de plus en plus laissée pour compte. Les ressources publiques limitées pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens ont un impact important sur la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Une privation importante de nourriture, de soins de santé, d'accès à l'eau et à des services d'assainissement et de conditions de vie décentes démontre un sous-investissement flagrant dans la population. Parallèlement, l'exploitation de la main-d'œuvre pour financer la militarisation est endémique. Cette militarisation pèse lourdement sur la population, affectant surtout les femmes, les enfants et les plus vulnérables. Il existe donc un lien clair entre ces violations des droits humains et la poursuite de l'armement nucléaire et balistique par la RPDC.

Pour toutes ces raisons, la Suisse reste préoccupée par les violations graves et systématiques des droits humains et d'éventuels crimes contre l'humanité commis en RPDC. Nous rappelons que les droits humains sont universels, indivisibles et inaliénables. Nous rappelons également l'obligation de la RPDC de mettre fin immédiatement à toutes les violations et de respecter ses obligations de droit international, y compris des droits humains. En outre, nous rappelons à la RPDC son obligation de protéger les droits humains de ses citoyennes et citoyens rapatriés et exhortons tous les États à respecter le principe de non-refoulement.

Monsieur le Président,

Dix ans après le rapport de la Commission d'enquête, la justice se fait toujours attendre pour la population en RPDC et la culture de l'impunité persiste. L'obligation de rendre des comptes est essentielle pour garantir l'État de droit et rendre justice aux victimes. Cela nécessite des poursuites pénales, des réparations, ainsi que des mesures non judiciaires telles que la recherche de la vérité et les réformes institutionnelles, tout en plaçant les victimes au cœur de ces processus. Nous exhortons la RPDC à respecter ses obligations internationales et à enquêter sur ces crimes.

En parallèle, ce Conseil ne peut pas oublier la population de la RPDC et doit examiner toutes les options à sa disposition pour assurer que les violations des droits humains ne demeurent pas impunies.

Nous saluons les premiers signes d'ouvertures des frontières de la RPDC, mais nous soulignons que cela devrait aller de pair avec l'accès de la population à l'aide humanitaire. Pour ce faire, il est essentiel que le personnel humanitaire ait un accès rapide, sûr et sans entrave. Cela contribuerait également à fournir à la population une base pour améliorer ses perspectives économiques.

Enfin, la Suisse appelle la RPDC à entrer en dialogue et à collaborer avec les mécanismes internationaux, ainsi qu'à octroyer l'accès au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à la Rapporteuse spéciale et aux organisations de la société civile.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Thank you, Mr. President,

And like my colleagues, I would like to thank the High Commissioner for Human Rights, Mr. Türk, and the Special Rapporteur on the situation of human rights in the DPRK, Ms. Salmón, for their presentations. And I'd also like to express our gratitude to Mr. Gumhyok Kim for sharing his story with us, and for his courage.

As the High Commissioner for Human Rights says: "Peace and human rights are intimately connected". There can be no lasting peace without respect for human rights and the fight against impunity. His presentation was an impressive illustration of this link. This Council has also recognized in Resolution 2171 that whether or not human rights are respected enables the risks of conflict to be detected in advance and prevented.

Mr. President,

In 2014, the Commission of Inquiry concluded that serious and systematic violations of human rights and possible crimes against humanity were being committed in the DPRK. Ten years later the situation has deteriorated further.

The list of violations, such as arbitrary detention, torture and forced disappearance to camps of political prisoners, remains long. Strict control of the media and the enactment of repressive laws severely limit the freedom to seek, receive and impart information, regardless of borders. This repression, surveillance and coercion is worsening, creating a climate of fear with the aim of stifling fundamental freedoms.

This grave human rights situation in the DPRK threatens the stability and peace in the region and beyond. As the government invests more in military programs, the population is increasingly left behind. Limited public resources to meet the needs of citizens have a significant impact on the realization of their economic, social and cultural rights. Significant deprivation of food, healthcare, access to water and sanitation, and decent living conditions demonstrate a flagrant under-investment in the population. At the same time, exploitation of the workforce to finance militarization is endemic. This militarization weighs heavily on the population, particularly affecting women, children and the most vulnerable. There is a clear link between these human rights violations and the DPRK's pursuit of nuclear and ballistic weapons.

For all these reasons, Switzerland remains concerned about the serious and systematic violations of human rights and possible crimes against humanity committed in the DPRK. We recall that human rights are universal, indivisible and inalienable. We also recall the DPRK's obligation to put an immediate end to all violations and to respect its obligations under international law, including human rights law.

Furthermore, we remind the DPRK of its obligation to protect the human rights of its repatriated citizens, and urge all States to respect the principle of non-refoulement.

Mr. President,

Ten years after the report of the Commission of Inquiry, justice for the people of the DPRK remains elusive, and the culture of impunity persists. Accountability is essential to ensure the rule of law and justice for the victims. This requires criminal prosecutions, reparations, as well as non-judicial measures such as truth-seeking and institutional reforms, while placing victims at the heart of these processes. We urge the DPRK to respect its international obligations and investigate these crimes.

At the same time, this Council cannot forget the people of the DPRK, and must examine all the options at its disposal to ensure that human rights violations do not go unpunished.

We welcome the first signs of the DPRK opening its borders, but underline that this needs to go hand in hand with access to humanitarian aid for the population. For this, it is essential that humanitarian personnel have rapid, safe and unhindered access. This would also help to provide the population with a basis for improving their economic prospects.

Finally, Switzerland calls on the DPRK to enter into dialogue and cooperate with international mechanisms, and to grant access to the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, the Special Rapporteur and civil society organizations.

Thank you very much.